



## Organisation de stages de remise à niveau

A défaut de donner les moyens nécessaires à la lutte contre la difficulté scolaire, Darcos propose des stages de remise à niveau pendant les vacances pour les élèves de CM1-CM2. Au-delà des effets électoralistes escomptés par le ministère, il ne faut pas perdre de vue les conséquences à court ou moyen terme que porte ce projet politique pour l'école et

ses personnels.

En effet, participer à ce dispositif :

- remettrait en cause les RASED, la difficulté scolaire étant traitée en dehors du temps scolaire,
- accréditerait l'idée déjà largement répandue que les enseignants ont trop de vacances puisqu'ils se permettent de travailler pendant celles-ci,
- discréditerait nos revendications sur la revalorisation générale des salaires par l'augmentation du point d'indice : ce serait accepter de fait que des HSE\* compensent les baisses du pouvoir d'achat,
- cautionnerait le choix de réduction de postes fait par le gouvernement,
- mettrait les écoles en compétition,
- alourdirait encore un peu plus la charge du directeur d'école

Or, pour le SNUipp 23, la lutte contre l'échec scolaire doit passer par d'autres mesures, à l'opposé de cette « usine à gaz » très coûteuse proposée par notre ministre à l'heure où l'on annonce que les caisses de l'État sont vides : à moyens constants, des créations de postes (notamment pour assurer les absences non remplacées), des réductions d'effectifs, plus de maîtres que de classes, des RASED complets et en nombre suffisant pour couvrir correctement tout le territoire seraient plus efficaces pour lutter contre l'échec scolaire... Mais cela nécessite bien évidemment un autre projet politique pour l'école.

***Pour toutes ces raisons, le SNUipp 23 appelle l'ensemble des collègues du département à :***

- ne pas établir, comme le souhaiterait le ministère, de « bilans de compétences en français ou en maths » pour quelque élève que ce soit,
- ne pas se porter volontaires pour assurer ces « stages de remise à niveau » et inciter les collègues à ne pas le faire,
- le faire savoir à leur IEN en renvoyant la lettre type proposée à la page ci-contre.

\* HSE : Heure Supplémentaire d'Enseignement :

Pour information, le taux de l'heure supplémentaire d'enseignement pour un PE classe normale s'élèvera à 23,79€ (et encore sans compter le temps de préparation et de correction : on peut donc facilement diviser ce taux par 2). En comparaison, le taux d'une heure supplémentaire pour un enseignant du second degré (certifié) est de 42,08 €.

On se souvient pourtant que lors de la création du corps de professeur des écoles, l'avancement de carrière et la rémunération devaient être calqués sur celle des certifiés.